

RESUME AVENANT FINANCIER 2025-2026

L'avenant complet est consultable sur notre site : <http://www.saintbrunolasalle.com/> ou à retirer au secrétariat

CONTRIBUTION DES FAMILLES à l'effort immobilier et l'appartenance au réseau de l'enseignement catholique

	Montants facturés à l'année pour chacun des enfants scolarisés		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (réduction de 20%)	3 ^{ème} enfant et plus (réduction de 65%)
Contribution	970 €	776 €	339.50€
Activités pédagogiques	35€		
L'acompte d'inscription ou de réinscription s'élève à 170 €, incluant 30 € de frais administratifs. Cet acompte de 140€ sera donc déduit de votre facture annuelle.			
En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.			

FRAIS DE RESTAURATION

	Montants facturés à l'année pour la demi-pension			
	1 jour/semaine	2 jours/semaine	3 jours/semaine	4 jours/semaine
Cantine	234.50€	469 €	703.50€	938
La cantine est un engagement au trimestre - Aucune annulation en cours de période trimestrielle ne sera acceptée. La cantine est remboursée à compter de 15 jours d'absence maladie avec justificatif médical L'annulation sur École Directe n'est pas prise en compte pour les enfants demi-pensionnaires.				

ETUDES

Matin de 7h55 à 8h50	Soir de 15h30 à 17h30
Gratuite	Gratuite

Repas exceptionnel (pour un externe) : 8.50€ (Réservation sur Ecole Directe « Passage »)
Panier Repas (élèves avec allergie alimentaire) : 1€ par repas



FRAIS ANNEXES

	Badge	Livres scolaires	Livres CDI
Perte ou détérioration	10 €	20€	Au prix réel de l'éditeur

FOURNITURES ET CAHIERS D'ACTIVITES: Cahier d'activités, TP.... Au prix facturé par le prestataire

LOCATION DE CASIER : 15 €

COTISATIONS PERÇUES POUR DES TIERS

Assurance scolaire	10 €	Obligation de fournir une attestation scolaire avant le 15/09/2025 . Si ce n'est pas le cas, vous serez assuré auprès de notre assureur FEC.
L'assurance scolaire inclut en plus la garantie individuelle corporelle qui couvre votre enfant, même s'il se blesse seul alors que l'assurance habitation ne protège pas votre enfant d'un accident dont il est victime.		
A.P.E.L. par an et par famille	23 €	adhésion volontaire à l'association des parents d'élèves

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Au cours du 1^{er} trimestre le Collège établit la facture principale annuelle correspondant aux redevances globales, déduction faites des arrhes et acomptes versés d'avance.
- En cas de désistement, les arrhes d'un montant de 170 € restent acquises.

- Modalités de règlement des factures

Par prélèvements automatiques répartis en 9 mensualités. Ce mode de paiement présente l'avantage d'étaler vos charges sur l'ensemble de l'année scolaire. Il s'effectue automatiquement sur votre compte bancaire ou postal à partir du mois d'octobre jusqu'à juin.

Vous ne payez plus aucun frais de transmission et ne risquez plus d'oublier les dates auxquelles vous devez envoyer votre règlement. Il vous suffira de compléter le mandat SEPA transmis avec le formulaire de complément d'inscription.

Les échéances									
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Prélèvement	10/10	10/11	10/12	10/01	10/02	10/03	10/04	10/05	10/06

Autres règlements : Nous n'acceptons plus les paiements en espèces et en chèque.